



F.S.U. 76

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

4, rue Louis Poterat
76100 Rouen
Tél. : 02 35 72 90 24
Site : fsu76.fsu.fr
E-mail : fsu76@fsu.fr

**Bulletin n°62
Mars 2021**

Rouen CTC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 23 mars 2021



Troisième vague, troisième confinement,... et après ?

À l'heure d'écrire cet édit, après des semaines d'incertitude, le confinement vient d'être annoncé en Seine-Maritime.

Pour autant, la situation sanitaire et les perspectives de sorties de crise restent très incertaines et sont sources de souffrance, tant par des modalités de travail complexes, que par un isolement social qui touche chacune et chacun de nous.

Dans cette période il nous faut poursuivre notre action syndicale auprès des collègues pour faire du collectif, malgré les contraintes sanitaires, pour continuer à maintenir le lien.

Pendant ce temps, le gouvernement, lui, continue, imperturbable, à enchaîner ses réformes, marquées par le sceau du libéralisme et de la restriction des libertés.

Malgré une communication qui avait fait long feu sur la Convention Citoyenne pour le Climat, les mesures sont très loin des objectifs fixés. L'urgence climatique n'a toujours pas été perçue par Emmanuel Macron et sa cour. La jeunesse, elle, a bien saisi les enjeux de la période et se mobilise sur le sujet, à l'image du vendredi 19 mars qui a réuni plus de 200 jeunes dans les rues de Rouen.

La loi sécurité globale poursuit son chemin amputée de l'article 24 original, dont nous ne connaissons toujours pas la nouvelle version... Mais sans que l'esprit de ce texte liberticide ne soit modifié.

Dans la période, de nombreuses mobilisations thématiques ont (eu) lieu : précarité étudiante, situation des migrant·e·s, droit au logement pour toutes et tous, 18 mois d'anniversaire de Lubrizol, manifestation des retraité·e·s, occupation des salles de spectacle pour soutenir l'art, la culture et les intermittent·e·s, etc. **Il nous faut à la fois les faire vivre et en même temps chercher à les articuler, à les faire converger, pour mettre un coup d'arrêt à la politique de ce gouvernement. La mobilisation du 06 avril en sera une première occasion !**

Pierre HÉBERT et Morane LE DEUNF,
Co-secrétaires départementaux de la FSU76.

SOMMAIRE

Édito	P. 1
Rentrée 2021 : mauvais cru	P. 2-3
Loi 4D : 4 raisons de plus de s'inquiéter...	P. 4
Après le 08 mars, place aux femmes	P. 5
Service Social en Faveur des Élèves	P. 5
Expression des tendances	P. 6-7
Climat : mobilisons-nous pour la planète !	P. 7
Retraité·e·s : manifestons !	P. 8
RESF : maltraitance institutionnelle	P. 8

Rentrée 2021 dans le premier degré : il est urgent de recruter !

Au niveau national, la dotation de 2489 moyens d'enseignement supplémentaires pour la rentrée 2021 n'est pas suffisante au vu des nombreuses priorités engagées par le Ministère : dédoublement des classes de grande section (GS) en REP+, limitation à 24 élèves des classes de GS, CP et CE1 hors Éducation Prioritaire, augmentation des décharges de direction, fin de l'instruction en famille,...

Cela ne permettra pas de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement et à la transformation de l'école dont notre pays a besoin.

C'est insuffisant aussi dans notre département. **Malgré la dotation de 33 postes, c'est plus de 70 classes dont les effectifs dépasseront les 26 élèves et parfois atteindront 30 ou 31 !**

La baisse significative des effectifs dans toutes les classes, dont notre département aurait besoin, n'est pas au rendez vous. La reconstruction des RASED non plus... **Et les remplaçant·e·s continueront de manquer pour les besoins liés aux absences mais aussi à la formation continue.**

Les conditions de la rentrée s'annoncent déjà difficiles, d'autant plus dans le contexte de crise

sanitaire.

C'est bien d'un recrutement massif dont l'école a besoin, un véritable plan d'urgence, comme le demande le SNUipp-FSU.

L'avenir de la jeunesse et la sécurité sanitaire imposent la création massive d'emplois pérennes.

Isabelle RIOUAL.



Une rentrée en lycées professionnels qui s'annonce très compliquée !

L'heure des mutations intra est arrivée et, ce que l'on peut dire, c'est que **muter dans un autre établissement va être très compliqué cette année pour les professeurs de lycées professionnels (PLP)**. De même, les conditions d'enseignement, déjà très difficiles avec des classes surchargées, ne vont sûrement pas s'améliorer. En effet, les DHG (dotation horaire globale) sont tombées en janvier dans les établissements et avec elles un nombre impressionnant de suppressions de postes. Le Rectorat annonce 38,5 ETP (équivalent temps plein) en moins pour septembre avec une diminution de seulement 100 élèves !

Dans les faits ce sont bien 51 postes qui seront supprimés, soit 61 suppressions de postes pour 10 créations ! Par un jeu de dupe, le Ministère augmente de façon exorbitante les HSA (heures supplémentaires annuelles), les por-



tant à 228 ETP pour truquer les chiffres.

De même, la réforme de la voie professionnelle ne peut expliquer à elle seule ces baisses de dotation.

Il est très clair que le seul but du Ministère est de faire des économies sur le dos des élèves et des professeurs. La crise sanitaire a déjà fragilisé des jeunes en grande difficulté scolaire et sociale par des conditions d'exercice du métier détériorées. **La volonté de détruire l'enseignement professionnel est claire et la communication du Ministère ne trompe plus personne !**

Le SNUIEP-FSU exige que le Ministère revoie sa copie pour mettre en œuvre une politique vraiment volontariste pour la réussite des élèves et la valorisation de l'enseignement professionnel public.

Agnès BONVALET.



Tous dehors : le SNEP-FSU dans l'action !

Dès le début de la crise COVID-19, les représentant-e-s du SNEP-FSU interpelaient les autorités rectorales et les IA-IPR de l'académie normande sur la situation dans laquelle était placée l'EPS, ainsi que le sport scolaire, au regard de l'incontournable nécessité de prise en compte de la crise sanitaire et du « protocole de reprise de l'EPS en contexte COVID ». **Au-delà de ces interpellations, nous étions force de propositions : demi-groupes pour tous les cours d'EPS, renforcement de l'encadrement par l'emploi de nouveaux personnels, ...**

Mi-janvier, notre Ministre annonçait l'interdiction d'accès aux installations sportives couvertes plaçant l'EPS, en période hivernale, à l'index de l'école et dans le mépris le plus profond des conditions de travail des équipes, alors qu'**aucune étude ne démontre une corrélation entre pratique de l'EPS et diffusion de l'épidémie.**

Grâce à nos mobilisations, c'est l'opinion publique qui est interpellée par le sort inacceptable fait à notre discipline et aux élèves de notre pays. **La crise sanitaire actuelle a démontré le rôle fondamental joué par l'EPS et le sport scolaire pour la réussite des élèves et pour leur santé qui, loin de se limiter à une absence de maladie, s'exprime dans un bien-être physique, mental et social.**

Éric JOUFRET.

Rentrée 2021 : la curée dans les collèges de Seine-Maritime !

Des élèves en plus... des postes en moins

Les services départementaux prévoient une augmentation de 158 élèves dans les collèges seino-marins. Pour accueillir ces élèves en plus, l'Académie a décidé de supprimer l'équivalent de 70 ETP (équivalent temps plein) en heures postes en Seine-Maritime, soit 1268 heures postes, et demande aux enseignant-e-s de travailler toujours plus en augmentant les HSA de 900 heures ! Le nombre de divisions diminue globalement de 12 classes. La conséquence est immédiate, il y aura encore plus d'élèves par division à la rentrée 2021 et les conditions de travail des enseignant-e-s seront de nouveau dégradées.



Où sont passées les heures ?

Alors que l'affichage académique fait état d'une diminution de 29 emplois pour les heures postes, le département a reçu une dotation en baisse de plus de 1260 heures postes ! En considérant qu'un emploi équivaut à 18h, cela représente 70 postes ! **Lorsque la FSU interroge l'administration sur cette différence entre l'affichage et la réalité, elle n'obtient aucune réponse ! Cette situation est inadmissible. Le budget de l'Éducation Nationale, voté par le Parlement, c'est de l'argent public, au service du public. Une telle opacité ne peut que jeter le doute sur les volontés réelles du Ministre.** La réalité de cette rentrée 2021 dans les établissements du 76, c'est que de nombreux collègues perdront leurs postes et seront en mesures de carte scolaire, quand d'autres seront en complément de service sur 2 ou 3 établissements.

S'opposer à une rentrée dégradée

Moins de postes, plus d'élèves, moins de classes... Toutes les conditions sont malheureusement réunies pour que les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des équipes soient fortement dégradées en septembre 2021. Les disciplines vont être fortement mises en concurrence pour obtenir des groupes et des dédoublements. **Là où nous attendons toutes et tous des moyens exceptionnels pour répondre à la crise sanitaire et aux difficultés importantes des élèves, le gouvernement ne répond que par l'austérité budgétaire.** Dans de nombreux collèges, la résistance s'est organisée, soutenue par la FSU. Vote contre en Conseil d'Administration, pétition, alertes aux élu-e-s locaux, motions communes avec les parents d'élèves... L'actualité des mobilisations est à retrouver sur le site normandie.snes.edu.

Marc HENNETIER.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

L'avant-projet de loi dit « 4D » - décentralisation, déconcentration, différenciation, décomplexification - est sorti du Conseil d'État. Nous l'espérions enterré, mais le premier Ministre l'a exhumé le 13 février. Cet avant-projet de loi se veut une **nouvelle étape de décentralisation. Avant une nouvelle étape, un bilan des étapes déjà mises en œuvre nous paraît nécessaire.**

Divisé en plusieurs parties, ce projet traite de la « différenciation » en **premier** lieu, visant à mettre à mal le principe d'égalité. La **deuxième** partie traite de la transition écologique. Elle vise principalement à remettre au préfet de nombreux pouvoirs actuellement aux mains du Ministère de la transition écologique. La pertinence de cette évolution est très loin d'être évidente. La **troisième** partie traite de l'urbanisme et du logement, et la **quatrième** de la santé, la cohésion sociale et l'éducation.

Contrairement aux annonces initiales, il ne prévoit plus le transfert de la santé scolaire et de ses personnels aux départements et ce grâce à la mobilisation majoritaire de la profession.

En revanche, l'article 32 prévoit d'expérimenter un pouvoir d'instruction des collectivités territoriales sur les adjoint·e·s gestionnaires des EPLE (établissements scolaires types collèges et lycées). Cette mesure créerait les conditions structurelles d'injonctions paradoxales permanentes. L'intrusion de certaines collectivités dans la vie des établissements, est, déjà aujourd'hui, un facteur de déstabilisation. **L'adjoint·e gestionnaire doit rester personnel de l'Éducation Nationale, sous l'autorité de l'Éducation Nationale, fonctionnelle et hiérarchique.** Pour conforter la mission des adjoint·e·s gestionnaires, il faudrait plutôt la reconnaître en catégorie A, en requalifiant les postes nécessaires.

Pierre HÉBERT.

Défendons la santé à l'école!

Pour que les infirmier·e·s restent au sein des établissements scolaires afin de continuer à répondre aux besoins des élèves.

Le 17 décembre 2020, par voie de presse, dans un entretien accordé au journal *Les Échos*, la Ministre des territoires, Mme Gourault, annonce que sa loi 4D comporte la décentralisation de la « médecine scolaire ».

Lors d'une réunion avec les organisations syndicales, le soir-même, elle présente le projet suivant : "Décentraliser la médecine scolaire : *Les services de médecine scolaire seraient décentralisés de l'Éducation Nationale aux départements. Il s'agit de constituer, en les réunissant avec les moyens de PMI, un service de la santé de l'enfant tout au long de sa minorité*".

Il ne reste plus aux infirmier·e·s et au SNICS-FSU, en tant que syndicat majoritaire, qu'à agir avec force pour faire tomber ces articles de loi qui entraîneront la disparition des consultations infirmières en pleine responsabilité, et, avec elles, celle de l'accueil et de l'écoute libre des élèves.

L'amendement loi de santé (article 1 bis A) a été retiré *in extremis* en février du projet de loi mais il peut être réintégré dans les débats qui se jouent en ce moment au Sénat.

Certes, la mobilisation du 26 janvier ainsi que les audiences aux députés et nos courriers ont payé, mais rien n'est gagné : la mobilisation continue ! Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite de notre actualité !

Florence FLEURY.



Après les actions menées dans le cadre du 08 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, qui se sont déroulées dans le 76 (manifestations havraise le samedi 06 et rouennaises les lundi 08 et samedi 13 mars, etc.) mais aussi en France et dans le monde entier, **la place des femmes dans la société n'a jamais été autant mise sur le devant de la scène : il était temps !**

L'égalité femmes-hommes, notamment dans le cadre professionnel, est un sujet qui préoccupe la FSU et ses syndicats depuis très longtemps. En revanche, les politiques publiques sont à la traîne et il faudra attendre 2013 pour voir apparaître le premier plan d'action pluriannuel pour la mise en œuvre de cette égalité professionnelle. Ce plan a été renouvelé et le dernier en date contraint les différentes administrations et institutions à en organiser une déclinaison locale avant le 31 décembre 2020. Le Ministère de l'Éducation Nationale fait à nouveau figure de mauvais élève lui qui a présenté son plan le 16 décembre 2020 seulement ! Autant dire que le travail au sein des Rectorats et des services départementaux débute à peine...

Heureusement, les élu·e·s de la FSU, commissaires paritaires et délégué·e·s en CHSCT, batailleront, comme elles et ils l'ont toujours fait, afin de placer l'administration face à ses obligations pour la contraindre à débloquer des moyens financiers permettant de mener de réelles actions en direction des personnels : prévention et traitement des violences sexistes et sexuelles, réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, égal accès aux fonctions à responsabilités ou encore meilleure articulation entre vie professionnelle et personnelle (notamment en ce qui concerne la parentalité ou la grossesse).

Plus d'informations dans cette [brochure de la FSU](#) et dans cette [vidéo](#).



Morane LE DEUNF.

Service Social en Faveur des Élèves au cœur de la tempête...

Depuis plusieurs semaines, suite à la parution du livre de Camille Kouchner, les médias relaient le sort des enfants victimes d'inceste ainsi que les réseaux sociaux via le #metooinceste.

Ainsi, comme si cela relevait d'une situation nouvelle, les politiques se saisissent du sujet en préconisant des solutions « miracles ». Tous martèlent qu'il faut « former » pour que les professionnel·le·s qui travaillent auprès des enfants et des jeunes puissent intervenir, en particulier au sein des établissements scolaires.

Savent-ils qu'il existe un service spécialisé en protection de l'enfance au sein de l'Éducation Nationale, dans le second degré ? Pourtant, c'est bien le cas ! Il s'agit du Service Social en Faveur des Élèves (SSFE), doté de professionnel·le·s qui exercent leur expertise pour :

- Être au côté des enfants, des jeunes, les écouter, recueillir leurs paroles, leurs mots, leurs maux, notamment les violences intra-familiales, violences physiques, psychologiques,...
- Être au côté des équipes éducatives, pédagogiques, des familles.
- Assurer le lien entre l'institution, les familles, les services éducatifs, sociaux, de justice : procureur de la République, magistrats, des services sociaux hospitaliers, médico-psychologiques, etc., qui œuvrent dans le cadre de la protection de l'enfance.



Autant d'interventions qui relèvent des missions et spécificités des professionnel·le·s du Service Social en Faveur des Élèves, méconnu·e·s et en trop faible nombre. Nous exigeons une reconnaissance de notre profession ! Nous exigeons des créations de postes et des moyens pour répondre à toutes nos missions, y compris dans le premier degré!

Sylvie BERTAUX.

Un an déjà...

*unité
action
et sans tendance*

Il est des anniversaires qu'on souhaiterait ne jamais fêter. 12 mois déjà que le monde est durement frappé par l'épidémie de COVID-19.

Dans le monde entier, la crise frappe les populations les plus fragiles et a renforcé les inégalités. En France, le gouvernement et la majorité restent arc-boutés dans leur conservatisme social : pas de remise en cause des cadeaux fiscaux aux plus aisés, pas de RSA jeunes quand ceux-ci souffrent particulièrement de la crise, pas de coup de pouce au SMIC, y compris pour les « premiers de tranchee », pas de dégel du point d'indice pour les fonctionnaires...

A l'inverse, en dépit d'un front syndical exceptionnellement unitaire, le gouvernement persiste à réintroduire une réforme très conservatrice de l'assurance chômage qui se propose d'inciter les chômeurs à retrouver plus vite un emploi par la baisse de leurs indemnités. Par ailleurs, les services publics, pourtant si encensés au plus fort de la crise épidémique, restent les parents pauvres des choix budgétaires, avec à nouveau des suppressions de postes, notamment dans l'Éducation Nationale.

Dans ce contexte, le mouvement social, dont l'action demeure handicapée par le contexte épidémique, ne reste cependant pas inactif. Qu'il s'agisse des puissantes mobilisations en faveur de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, notamment à l'occasion du 8 mars, des jeunes, des intermittent·e·s d'un monde sinistré de la culture et du spectacle, de multiples mouvements témoignent de l'absence de résignation dans une société pourtant durement touchée par l'épidémie et qui redoute dans l'avenir que la crise sanitaire se double d'une crise sociale.

Le recul gouvernemental sur le transfert des infirmier·e·s scolaires prévu dans la loi 4D prouve que la mobilisation massive de la profession, dans laquelle le SNICS-FSU a joué un rôle déterminant, peut déboucher sur une victoire syndicale.

Claire-Marie FERET.

Résister au fatalisme, affronter le gouvernement

Le gouvernement déroule ses réformes qui attaquent en profondeur le système éducatif. Après la sélection à l'université, la casse du bac national, la mise en concurrence des établissements, il détruit la formation des enseignant·e·s avec les nouveaux concours de recrutement mis en place en septembre 2021. La dimension disciplinaire est largement évacuée des épreuves au profit d'un entretien « de motivation et loyauté ». Ce changement vise à redéfinir la culture professionnelle enseignante et fait voler en éclat toute perspective de réelle démocratisation scolaire. Cette réforme est cohérente avec les mesures du Ministère, qui rend 600 millions d'euros à Bercy, supprime plus de 1800 postes dans le second degré et s'apprête, avec les conclusions du Grenelle, à remettre en cause le statut des agent·e·s et leur gestion. Le service public de l'éducation est miné de l'intérieur comme d'autres services essentiels : l'hôpital, pôle emploi et l'assurance chômage ou les lieux de culture en contexte de pandémie. Ces attaques, comme les mesures islamophobes et sécuritaires (lois "séparatisme" et sécurité globale) et le mépris pour les enjeux climatiques suscitent des contestations nombreuses. La FSU doit s'attacher à les faire converger et à élever le rapport de force au-delà du 6 avril : « Occupons, occupons, occupons » scandent les artistes en lutte à travers la France. Voilà un programme de lutte syndicale pour nos collègues : occuper les esprits, occuper le terrain, occuper pour agir et ne plus subir.

Antoine VIGOT.

école
émancipée
TENDANCE DE LA FSU

Un gouvernement qui nous mène dans le mur et accélère

Il y a un an, la crise sanitaire frappait, mettant en lumière l'incapacité du gouvernement à adapter les moyens de production pour répondre aux impératifs sociaux. L'omniprésence médiatique du COVID-19 est l'occasion pour le gouvernement de **remettre en cause les droits sociaux et syndicaux** : mise en place de la loi Dussopt (mise en cause des CAP, fusion des CHSCT et des CT, recours accru aux contractuel·le·s). Sans compter le projet de loi 4D qui prépare la "vente à la découpe" des Services publics.

Face à la crise sanitaire, **notre Ministre s'enfoncé dans le déni** : minimisations des cas de COVID-19 scolaires, promesses non tenues sur les masques transparents, absence des test PCR promis, remplacements non assurés, adaptation des protocoles pour **maintenir les écoles ouvertes "quoi qu'il en coûte"**.

À cela s'ajoute le bouleversement de **la nature des missions** dans l'Éducation Nationale : volonté de transformer les CPC en DRH de proximité, loi Rhilac faisant des directeurs·trices des supérieur·e·s hiérarchiques, explosion du cadre de la formation initiale, formatage de la formation continue.

En difficulté, ce gouvernement remet en cause l'Université, prend des décrets liberticides, fait adopter les lois LSG et « Séparatisme » qui s'attaquent aux lois de 1881 (liberté de la presse), 1901 (liberté d'association), 1905 (séparation des Églises et de l'État) et 1907 (exercice public des cultes). **Par sa politique, ce gouvernement nous prépare un monde d'après semblable au monde d'avant en pire.** Plus que jamais, la FSU doit informer et mobiliser contre l'ensemble de cette politique destructrice des droits.

Philippe LEVET pour **Émancipation** (philippe.levet@snuipp.fr).

28 mars : toutes et tous mobilisé·e·s pour de vraies solutions

Politiques et institutions cherchent à se revêtir d'une auréole d'honorabilité en déclarant "nous allons faire quelque chose pour le climat". Mais, dans le fond, **ils n'entament pas la transition nécessaire pour limiter l'effet de réchauffement, ni s'attaquer aux problématiques environnementales liées aux activités humaines. C'est la conclusion que l'on peut tirer de ce qu'il reste des 149 propositions de la Convention Citoyenne dans la loi « Dérèglement climatique et résilience ».** S'il faut reconnaître que cette expérience a été positive du point de vue de la démocratie citoyenne, elle échoue à impulser la dynamique indispensable aux changements que doit engager notre société pour un avenir soutenable.

Voilà pourquoi, tout en promouvant la multiplication des conventions citoyennes, notamment à l'échelle de la région Normandie, la Coalition Climat de Rouen reste mobilisée. La FSU, en son sein, a soutenu la grève scolaire pour le climat du vendredi 19 mars. Elle vous invite maintenant à vous emparer de l'appel national du dimanche 28 mars et à participer à la « marche pour une vraie loi climat ! ». Ce sera un moment-clé pour faire pression sur les débats qui commenceront le 29 mars à l'Assemblée Nationale, pour

faire face à celles et ceux qui veulent encore amoindrir la loi, pour relayer les propositions que nous voulons appliquer, et impulser une direction plus consciente des réalités à ce projet.



Dimanche 28 mars
Marchons pour une vraie loi climat !

Aurélie MOUCHET.

Du côté des retraité·e·s : manifestement, il faut manifester...

Attendre ou se faire entendre ? Quand on sent les pressions pour « punir » les vieux de n'avoir pas subi de pertes avec la crise actuelle (hors les pertes humaines...), quand les tenant·e·s de « l'âgisme » se répandent dans les médias, **il faut agir !**

Quand la vaccination se fait attendre pour de multiples raisons, y compris l'abandon de la recherche en France, **il faut proposer pour l'avenir** car il y aura d'autres pandémies.

Quand les pires réformes ressortent (celle de l'assurance chômage), **on ne peut rester les bras croisés**, d'autant que l'on sent venir derrière la réforme des retraites et la baisse drastique des pensions à venir.

Quand il y a urgence à repenser le logiciel libéral qui a contribué à la situation actuelle, **il faut peser !**

Alors ne restons pas les bras croisés et, avec le groupe des 9, **manifestons** (sous réserve bien sûr de la situation sanitaire) **le 31 mars à Rouen (10 h30 palais de justice), ainsi qu'au Havre et à Dieppe, lors de la nouvelle journée d'action nationale des retraité·e·s !**



F.S.U.
RETRAITÉ·E·S

POUVOIR D'ACHAT, SANTÉ, VACCINS, PLACE DES RETRAITÉ·E·S DANS LA SOCIÉTÉ !

Philippe KOEHLIN et Jackie STOCKER.

Maltraitance institutionnelle en Seine-Maritime

Des **migrant·e·s** choisissent notre pays des « Droits de l'Homme » parce que la vie n'est plus possible dans le leur. Ceux qui arrivent au bout du périple doivent affronter un nouveau parcours du combattant... **Si le gouvernement durcit la loi et chasse sur**



les terres de l'extrême-droite, la préfecture de Seine-Maritime est particulièrement zélée :

- refus d'enregistrement des demandes non-accompagnées du timbre fiscal de 50€ qui n'était pas demandé au dépôt du dossier ;
- refus de régularisation des familles avec enfants scolarisés qui répondent aux conditions de la circulaire Valls (5 ans de présence en France – 3 ans de scolarisation des enfants) ;
- demandes de régularisation des travailleurs sans-papiers qui n'aboutissent pas ;
- généralisation de la dématérialisation qui exclut les plus précaires ;
- plus d'accès possible à la préfecture pour demander des informations ;
- impossibilité / grande difficulté à prendre rendez-vous pour déposer son dossier (pas de créneau disponible ou RDV à plusieurs mois) → voir la [lettre ouverte](#) sur les pratiques de la préfecture 76.

Pour les MNA (Mineurs Non Accompagnés) qui relèvent de la compétence du département :

- l'accueil provisoire d'urgence ne s'applique généralement pas jusqu'à l'évaluation de la minorité ;
- la Seine-Maritime ne respecte pas le principe de présomption de minorité ;
- lorsque reconnu mineur, l'enfant se retrouve isolé à l'hôtel avec un suivi quasi-inexistant ;
- lorsqu'évalué majeur l'enfant se retrouve à la rue sans orientation vers des dispositifs de mise à l'abri.

Le Réseau de Solidarité avec les Migrant·e·s Rouen a organisé l'hébergement de ces jeunes dans des familles pour pallier les carences des services de l'état et du département mais, saturé, il ne peut plus faire face → voir la [lettre ouverte](#) à ce sujet.

Une première victoire : le 18 février 2021, le tribunal administratif de Rouen a donné raison aux associations en annulant pour illégalité un arrêté de la préfecture de Seine-Maritime, qui imposait aux personnes étrangères de déposer en ligne leurs demandes de titre de séjour.

Jean-Paul WEILLER.